

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixantième Volume

ANNÉE 1875-1876 — N^{OS} 3 — 4

Chaque année, 4 numéros trimestriels

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS



REIMS

A L'IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE

Rue Pluche, 24

ET CHEZ DELIGNE ET RENART, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5

MDCCLXXX



Reims
12043

L'ENSEIGNEMENT

DANS L'ARCHIDIOCÈSE DE REIMS

Depuis l'Etablissement

Du Christianisme jusqu'à sa proscription

Par feu M. l'abbé PORTAGNIER, membre correspondant

Sinite PARVULOS venire ad me et ne prohibueritis eos.

Laissez les PETITS venir à moi et ne les en empêchez pas.

(Marc, c. x, v. 14.)



VI

Guillaume-aux-Blanches-Mains.

(XII^e siècle.)

*Ambulabunt gentes in lumi-
næ tuo.*

Ps. 60.

Les nations marcheront à
votre lumière.

Ps. 60^e.

1. Essor des études et l'école épiscopale. — 2. Deux papes et saint Bernard à Reims; deux tendances opposées dans l'enseignement. — 3. La science et la vertu regardées comme la seule noblesse; gratuité absolue de l'enseignement. — 4. Concile de Latran de 1179; Guillaume le *Magnifique* dote l'écolâtrerie. — 5. Fondation d'abbayes, de collégiales et de prieurés; médecine et autres matières qu'on y enseigne. — 6. Ecole de Saint-Remi. — 7. Ecole de Saint-Nicaise. — 8. Autres écoles à Reims, Rethel, Epernay et Châtillon. — 9. Écoles populaires nombreuses. — 10. Instruction des femmes; trouvères dans le diocèse; soin des livres.

1. Ce fut principalement dans les siècles les plus agités, que l'action civilisatrice des papes et des évêques imprima sa bienfaisante influence sur le progrès des études. En imposant à tous, grands et petits, la double obligation de respecter la *trêve de Dieu* et les *lieux de refuge* excessivement multipliés, les chefs spirituels des peuples finirent par amener l'apaisement des esprits, l'adoucissement des mœurs, la cessation des guerres et la culture des lettres aussi bien que des arts. Le mouvement communal, les croisades, les lumières rapportées de l'Orient, la décadence du pouvoir seigneurial au profit de la puissance royale, les honneurs prodigués

aux savants, concourent d'autre part à atteindre le même but. Comme Gerbert fut l'anneau intermédiaire qui rattacha les temps antérieurs à l'an mil aux temps postérieurs, Bruno a été le magnifique prélude qui ouvrit la voie large à toutes les merveilleuses éclosions de l'esprit humain. Grâce aux maîtres célèbres formés par ce saint patriarche, les bonnes traditions littéraires se perpétuèrent à Reims longtemps encore après sa retraite. Manassès I était obligé de donner ses soins à son école cathédrale, où son neveu Barthélemy de Vir, évêque de Laon, puisait son savoir et, ajouterons-nous, son amour de la vertu. Dès les dernières années du siècle précédent, deux membres du chapitre métropolitain brillaient d'un mérite exceptionnel : Mathieu, évêque d'Albano, cardinal et légat *a latere*, et Raoul-le-Vert.

L'érudition et les mœurs saintes de ce dernier, qui avait vécu dans l'intimité de saint Bruno, déterminèrent le clergé à le donner pour successeur à Manassès de Châtillon. Sous ce prélat, l'école épiscopale fut dirigée par un maître sur la louange duquel les contemporains ne peuvent tarir, Anselme, de Laon. Cet esprit supérieur avait étudié sous un autre Anselme, dans l'abbaye du Bec ; ses leçons provoquaient les applaudissements de tous ceux qui y accouraient. Parmi ses auditeurs on en remarqua deux dont le sort fut bien différent : le premier se nommait Guillaume de Champeaux, qui professa d'abord à Reims d'une manière si brillante qu'elle lui mérita de devenir la gloire de l'école de Paris ; le second fut Abailard, que son orgueil fit expulser de l'académie rémoise. Nous ne pouvons oublier un

troisième disciple d'Anselme, Albéric, de Rethel, qui souffla une nouvelle ardeur à nos écoles, fut promu à l'épiscopat et régira la Primatiale de Bourges de 1136 à 1141¹. Il dut être remplacé par le lombard Atulfe, qu'Abailard qualifie de *maître fameux*. Après celui-ci, croit-on, le rhéteur Adalgise aurait rempli les fonctions d'écolâtre.

2. Malheureusement, vers le milieu du siècle que nous parcourons, les guerres civiles, en déchirant le pays, causèrent encore un préjudice considérable aux études. Afin de paralyser ces funestes effets, l'Eglise multipliait ses conciles; les papes venaient eux-mêmes en France et y trouvaient un puissant auxiliaire dans la personne d'un humble moine, saint Bernard. En 1131 et 1148, les papes Eugène II et Eugène III avaient appelé l'abbé de Cîteaux aux conciles de Reims : dans la dernière de ces assemblées, les écoles fixèrent spécialement l'attention des évêques. Saint Bernard réclama leur rétablissement dans les meilleures villes du royaume²; mais la meilleure volonté devait souvent échouer devant d'insurmontables obstacles; le vœu du concile ne fut pas exécuté à Reims. Néanmoins, cette ville entendit encore d'éminents professeurs dans le reste de ce siècle.

¹ C'est par surprise que l'abbé Cerf le fait vivre au X^e siècle (*Descript. de N.-D.*, p. 457.). Gervais, de Rethel, grand oncle d'Albéric, fut archidiacre de Reims vers 1109; il avait failli devenir archevêque de Reims. Il ne faut pas confondre ce dernier avec Albéric, de Reims, qui enseigna la dialectique à sainte Geneviève, de Paris, de 1120 à 1122, que nous allons voir enseigner à Reims en 1145, et qu'on retrouve à la tête des écoles publiques de Paris après 1160.

² D. Marlot, t. IV, col. 313.

Sous le pontificat de Samson de Mauvoisin (1140-1161), notre Eglise était illustrée par un enfant de Reims, Pierre de Riga : son surnom de *Lumière de toutes les Gaules* révèle assez l'étendue de ses connaissances. Après avoir achevé ses études à Paris, il professa la grammaire et la philosophie, devint chanoine de Notre-Dame, et mourut chanoine régulier de Saint-Denis. Il paraphrasa en vers les livres historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Après lui Foulques, de *très-rare doctrine*, enseigna la théologie, tandis que Gauthier de Châtillon dirigeait nos écoles et composait son *Alexandriade*¹.

Précédemment, nous avons signalé la tendance des études à s'affranchir du dogme et de la morale évangéliques. Pierre de Riga et Gauthier ayant été les représentants des deux manières d'enseigner, nous offrent l'occasion de revenir sur cette lutte doctrinale de si haute importance et qui s'accroissait de plus en plus. Dans leurs leçons publiques, les maîtres les plus courus alors s'arrêtaient aux questions les plus oiseuses et aux plus vaines subtilités. Les vieilles productions du paganisme étaient remises en honneur ; Gauthier chantait le héros macédonien dans un livre qui devenait classique. Ce

¹ Nous ne laisserons pas, sans protester, Lille revendiquer pour elle cette gloire diocésaine. C'est bien Isles qui le vit naître, et Châtillon qui l'eût pour maître de ses écoles, comme il nous l'apprend :

Insula me genuit, rapuit Castellio nomen.

Les écrivains étrangers au pays ont ignoré sans doute que le diocèse renferme une paroisse du nom d'*Insula* ou *Insulæ*, située aux portes de Reims. C'est, du reste, l'opinion de Buzelin et de Lacourt. (Marlot, t. III, fol. 504, note.)

travers affligeait profondément d'autres docteurs qui prévoyaient les funestes conséquences de cet étrange enseignement. Pierre de Riga fut de leur nombre et ce fut pour combattre cet engouement de la jeunesse poussée vers les fictions malsaines, qu'il versifia la Genèse et les autres Livres bibliques. Dans l'espoir que ses 15,000 vers seraient l'aube de la restauration des études chrétiennes, il donna le nom d'*Aurore* à sa longue composition. D'autres auteurs l'imitèrent, et son ouvrage partagea les suffrages de l'école avec l'*Alexandriade* qu'ils voulaient détruire.

3. Plus qu'en tout autre temps, la science constituait alors le vrai titre de noblesse; le savoir était regardé comme un patrimoine commun et étranger à toute démarcation de frontières ou de nationalité. Les écoliers allaient et venaient de Trèves à Reims, de Paris à Rome, de Bologne à Chartres, d'Allemagne en Espagne, selon la réputation des maîtres. Personne ne songeait à demander à un professeur, à un dignitaire ou à un évêque quel était le lieu de leur origine : ils savaient et étaient vertueux, cela suffisait pour les préparer à une école ou à une Eglise. Reims avait accueilli deux nobles Anglais exilés, Jean de Salisbury, qui, après avoir professé à Saint-Remi, devint évêque de Chartres, et Radulphe, que le chapitre métropolitain élira pour son doyen¹. Mais pendant que le corps capitulaire donne ce bel exemple d'abnégation, son vidame Mélior

¹ Déjà, au siècle précédent, saint Bruno et saint Maurille avaient été des exemples éclatants de la vérité que nous constatons ici.

lui procure une bien autre splendeur en recevant les insignes cardinalices et la mission de légat.

L'Eglise ne cessait non plus de veiller à ce que la science fût enseignée gratuitement. Alexandre III voulait « que tout homme capable et lettré, ayant « l'intention de diriger des écoles de lettres, obtînt « la permission de les régir sans être soumis à aucune exaction ou entrave. » Vers 1170, il écrivait à l'archevêque de Reims « que le don d'enseigner étant reçu gratuitement, ne peut rencontrer aucun obstacle. » A ses yeux, empêcher quelqu'un d'enseigner, c'était résister à l'Esprit-Saint. Cette décision avait été provoquée par un conflit survenu entre l'écolâtre de Châlons et l'abbé de Saint-Remi. Le premier réclamait la juridiction des écoles, *in magisterium scholarum*, établies sur le territoire de l'abbaye, et ne permettait à personne d'y régir les écoles par l'intermédiaire de l'abbé, alors Pierre de Celles¹.

4. Pour qu'on fût moins tenté de vendre la science et de rançonner les élèves, le concile général de Latran, tenu en 1179, ordonna d'établir dans chaque cathédrale un maître qui enseignerait gratuitement, prescrivit de rétablir les écoles dans les autres églises et monastères, défendant, sous peine de perdre son bénéfice, de refuser la licence d'enseigner à quiconque en serait capable et d'exiger quoi que ce soit pour une telle autorisation. En ce qui concerne la prébende de l'écolâtre, la prescription conciliaire avait été en partie prévenue par nos archevêques, mais elle allait être complétée.

¹ Labbe, t. VI, pars II^a, col. 1459.

De 1176 jusqu'en 1202, le siège de saint Remi fut, en effet, occupé par un *magnifique* amateur des lettres, Guillaume-aux-Blanches-Mains, dont la protection ne fit jamais défaut ni aux écoles ni aux maîtres. Il assista au concile de Latran et y fut créé cardinal.

Jusqu'alors l'écolâtre de Reims recevait deux muids de froment sur les moulins de Reims; mais cette affectation était insuffisante et sans rapport avec les convenances dues au rang d'une métropole et d'un de ses dignitaires. Dans une lettre à l'archevêque Guillaume, Alexandre III l'exhorte à suivre l'exemple des chanoines de Tournai et de Laon, qui naguère avaient ajouté à leur mense un bénéfice pour doter le directeur des écoles. Docile à cette haute recommandation, le prélat saisit une occasion qui se présentait pour apporter une sensible amélioration dans la position de l'écolâtre. Le chapitre de Reims venait de nommer à cette dignité un ecclésiastique appelé Garnier. Il lui assigna à perpétuité : 1^o rang au chœur comme signe de sa charge; 2^o cinq muids de froment annuels et sans aucune redevance sur les moulins de la Vesle. L'acte (1192) réserve tous les droits du Chapitre sur le choix de l'écolâtre¹. Pierre-le-Chantre ayant

¹ *Act. de la prov. de Reims*, t. II, fol. 322 et 326. — Etant archevêque de Sens, Guillaume avait déjà précisé en quoi consisteraient les fonctions d'écolâtre : approuver exclusivement les maîtres des écoles de grammaire, de chant et de psalmodie dans la ville archiépiscopale et ses faubourgs, comme dans les villes fortifiées. L'acte excepte de cet assujettissement à l'écolâtre les chanoines qui voudraient donner des leçons de Droit et d'Écriture sainte (1170). (*Hist. de l'inst. prim. dans l'Yonne*, par M. Quantin, p. 99 de l'Annuaire départemental, 1875.)

été élu doyen du Chapitre, le cardinal Guillaume se réjouissait du bien qu'allait faire aux écoles diocésaines un homme dont la réputation de savoir était universelle. Malheureusement la ratification qu'il s'empressa de donner à cette élection, ne servit de rien : l'élu préféra le silence de Long-Pont à l'éclat de Reims.

5. Comprenant que ses prêtres employés au ministère pastoral, alors très-absorbant, ne pouvaient embrasser la conduite des écoles, l'Eglise pourvoit à ce nouveau besoin en enfantant des hommes spécialement destinés à mener de front le développement de l'esprit et la culture du cœur. Ce fut donc à l'époque que nous parcourons que notre diocèse, comme le reste de la chrétienté, *se para de la blanche robe de ses églises et de ses monastères*. Outre les abbayes que nous connaissons, les Cisterciens vont enseigner sous leurs nouveaux cloîtres d'Igny (1126), de Signy (1134), de la Val-Roi (1147), de Chéhéry (id.), de Bonnefontaine et d'Elan (1154); tandis que les Prémontrés s'établissent à la Val-Dieu (1129), à Belval (1133), à Chaumont-Porcien (1140), à Longwé (1150), et que les Chartreux jettent les fondements du Mont-Dieu (1132). Les antiques collégiales de Reims, Saint-Symphorien et Saint-Timothée, et celle de Montfaucon se voient adjoindre les deux nouvelles de Sainte-Balsamie et de Mézières. Surgissent en même temps de nombreux prieurés conventuels, dont les religieuses enseignantes prouvent la sollicitude de l'Eglise pour l'instruction de tous et en particulier des femmes : il y en avait à Saint-Pierre-les-Dames, de Reims (vii^e s.), et à Sainte-Claire (1220); à Géri-

gny, près de Chaumont (1130) et au couvent de Bois-des-Dames réuni à celui de Cressy (1140)¹.

Il est impossible de croire que dans toutes ces maisons religieuses on ne s'occupait que de prier. Les lettres et les sciences, le droit et jusqu'à la médecine y trouvaient un abri. Jusqu'alors, les moines avaient exercé l'art d'architecte, d'avocat, de médecin et de chirurgien. Mais lorsqu'en dehors des monastères les praticiens furent devenus assez nombreux, les conciles interdirent à leurs pieux habitants, non pas l'étude et l'enseignement, mais la pratique de la médecine en dehors des couvents. Le premier vestige de cette restriction se trouve dans les décrets du concile de Reims, tenu en 1131. Huit ans plus tard, le concile oecuménique de Latran étendit la défense aux chanoines réguliers (ix^e can.). Cette dernière assemblée leur interdit également l'exercice d'avocat; ces prohibitions seront renouvelées par Guillaume de Trie (1330) et le concile de Reims en 1408². Enfin ce ne fut que dans le cours du xii^e siècle que l'on commença à confier la construction des églises à de simples laïques.

¹ Le diocèse comptait plus de 45 prieurés avant la Révolution. (Marlot, t. I, fol. 699.)

² Durant les premiers siècles de l'ère féodale, l'art médical, étant considéré comme œuvre pie, était totalement confié aux moines. A l'époque que nous parcourons, les religieuses elles-mêmes s'adonnaient à cet art de guérir; Abailard engageait les moniales du Paraclet à se livrer à la chirurgie; sainte Hildegarde, abbesse du Mont-Rupert, composa un traité de *Physica sacra*. L'Eglise ayant horreur du sang, les prêtres abandonnèrent aux laïques les opérations manuelles; de là la séparation de la médecine et de la chirurgie. Jusqu'au milieu du xv^e siècle, la loi du célibat

6. Cinq de nos abbayes diocésaines se distinguent, dans le cours de ce siècle, par l'éclat de leurs écoles. Mais disons d'abord qu'à la fin du xi^e siècle, celle d'Hautvillers avait grandement brillé par le savoir de son abbé Nocherus. Aux jours de ce grand homme, Saint-Remi possédait aussi un très-savant religieux, que Grégoire VII qualifie d'*homme de haute littérature*. Selon l'usage qui avait cours alors de porter deux, trois et même quatre noms différents, ce moine s'appelait Albert ou Robert. Il fit partie de la première croisade dont il nous laissa l'histoire avec un *Recueil de Conciles*.

Lorsqu'Albéric était à la tête de notre académie, à ses côtés enseignait Gauthier de Mortagne, un de ses plus brillants élèves. La discorde s'étant glissée entre le maître et le disciple, celui-ci se retira à Saint-Remi, où le suivirent de nombreux auditeurs et, dit-on, jusqu'à ceux d'Albéric. Le plus connu fut Hugues de Tournai, abbé de Marchiennes (1158); enfin les tracasseries des jaloux forcèrent Gautier de s'éloigner et Laon hérita de cette intelligence d'élite.

7. A Saint-Nicaise les études semblaient parvenues à leur apogée. Ce monastère était administré par le vertueux et éloquent Drogon, que sa haute sagesse fit choisir pour abbé de Saint-Jean de Laon. Innocent II l'honora de la pourpre romaine et le fit asseoir sur le siège suburbicaire d'Ostie. Ses ou-

fut imposée aux médecins, qui embrassaient les ordres, à cause de cette inhabileté à contracter mariage. L'exploration de certaines maladies répugnant au sacerdoce, leur traitement fut laissé aux chirurgiens; ceux-ci, à leur tour, ne pouvant suffire à tout, abandonnèrent aux barbiers les pansements et les saignées.

vrages attestent son habileté dans l'art d'écrire. A l'ombre du même cloître se formèrent Geofroi, de Grandpré, abbé de Saint-Thierry, puis évêque de Châlons, où il s'appliqua à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse de son diocèse d'une manière toute spéciale ; Simon, qui rétablit la bonne discipline et le goût des lettres à Saint-Nicolas-aux-Bois, quand le gouvernement lui en fut confié ; enfin Joanne, qui gouverna Saint-Nicaise avec autant de fruit que de réputation. Sa modestie l'avait porté à abdiquer sa charge, mais il ne put empêcher les plus grands honneurs de venir le trouver au fond de la solitude du Mont-Dieu, où il voulait s'ensevelir. Après l'avoir élevé au cardinalat, Innocent II le députa en Allemagne avec les pouvoirs de légat *a latere*. De retour en France, il rentra dans l'obscurité de sa chère Chartreuse avec la simplicité du dernier frère lai. Cet exemple d'étonnante modestie fut reproduit par beaucoup d'autres religieux qui, après avoir été les lumières du monde, trouvaient tout naturel de redevenir lecteurs ou copistes. « Ils s'en venaient », remarque D. Marlot, « digérer à loisir ce qu'ils avaient appris « soit au Mont-Dieu, soit à Signy. Là ils composèrent « de nombreux ouvrages, monuments de leurs es- « prits, mais qui malheureusement devinrent la « proie des flammes. »

Les huit ans de prélature qu'y exerça ensuite l'abbé Geofroi, les hommes de lettres formés aux leçons de ces illustres maîtres et les manuscrits de leur époque conservés, confirment l'idée favorable des études faites dans cette maison. Philippe, de Reims, par exemple, peut être cité comme y ayant

puisé cette solide instruction qui en fit une des plus grandes lumières de l'ordre des Prémontrés et lui valut le gouvernement de Belval et plus tard de toute la congrégation.

8. Mais si l'enseignement supérieur jouissait dans le diocèse d'un état si satisfaisant, l'enseignement primaire, sa base, ne lui cédait pas en intensité. En dehors de ses grandes écoles, Reims en possédait d'autres. Témoin ce maître, cet Albéric de Reims, différent de l'archevêque de Bourges. Il fut surnommé de la *Vieille-Porte*, parce qu'apparemment il y avait ouvert une école (1145). Deux ans auparavant, notre métropole avait envoyé un nommé Aubert enseigner à Angers¹.

Rethel n'étant encore qu'une bourgade, avait déjà ses écoles. En 1118 Hugues I donnait ou plutôt restituait l'église de Notre-Dame de cette ville à l'abbaye de Saint-Remi, qui s'empressa d'y renvoyer ses religieux pour la desservir. A la mort d'un nommé Gautier, maître d'école du lieu, le comte Witer eut la générosité d'en confier le soin aux moines du prieuré. Mais Manassès IV, oubliant les égards qu'il devait aux libérales volontés de son père, osa bien tenter d'enlever à ceux-ci la direction des écoles. Aussitôt, Pierre de Celles en fit parvenir ses plaintes au pape Alexandre III; celui-ci, par un rescrit du 28 janvier 1173 ou 1174, transmit à l'archevêque Henri de France, l'ordre d'engager, au besoin de contraindre le comte, par l'anathème, de restituer les susdites écoles aux religieux de Saint-Remi, et de lui signifier la défense de leur causer à

¹ *Hist. litt. de France*, loc. cit. n^o 82 et 83.

l'avenir de nouveaux désagréments¹. Ces écoles ne devaient pas tenir au prieuré avant qu'elles lui fussent annexées ; mais il est probable qu'elles y furent transférées lorsque les moines en eurent pris la charge. Nous ne savons si on doit voir, dans ces premières écoles, l'origine du collège de Rethel qui, assurément existait au XIII^e siècle : quelques auteurs croient même que cette origine remonte à celle de la ville. Cette dernière opinion n'a rien d'in vraisemblable.

Le collège d'Epernay ne serait pas moins ancien ; fondé par les comtes de Champagne et confié aux chanoines réguliers de Saint-Martin, il fut primitivement très-considérable.

Châtillon-sur-Marne était aussi pourvu d'écoles ; ce fut pour en avoir été le maître que Gauthier prit le surnom de cette petite ville.

Outre le conflit de l'abbé de Saint-Remi avec l'écolâtre de Châlons, les écoles du ban de ce bourg de Reims fournirent encore l'occasion d'un autre

¹ Labbe, t. IX, col. 999. *Ut scholæ registetenses (sic) monachis S. Remigii conserventur. Alexander episcopus servus servorum Dei, Ven. Fratri Henrico Rhem. archiep^o salutem.*

Significavit Nobis abbas S. Remigii, quod nobilis vir comes Registetensis scholam ejusdem castrî, quam pater suus post decessum Gal. qui eam tenebat, monachis suis in eodem castrô manentibus piâ liberalitate reliquit, ausu temeritatis auferre præsumit. Undè, quia universis Dei fidelibus, et præcipue viris religiosis in suo jure adesse debemas, Fraternitati Tuæ per apostolica scripta mandamus, quaternis, si ita est, prædictum virum instanter moneas, ut si necesse fuerit appellatione remotâ, sub anathematis distractione compellas, ut memoratis monachis præscriptam scholam restituat et eis super hoc nullam inferat ulterius molestiam vel gravamen...

Data Anagninæ V Kalendas Februarii. — On voit que M. Hubert, dans sa *Géog. des Ardenn.*, s'est un peu trompé en mettant Manassès au nombre des bienfaiteurs de ce collège.

désaccord entre l'abbé et, cette fois, le grand écolâtre du diocèse. La contestation, arrivée en 1154, aurait été des plus violentes. Hugues de Saint-Remi soutenait contre Léon, maître des écoles diocésaines, que l'abbaye avait le droit d'enseigner et d'ouvrir des écoles sur son territoire sans l'autorisation de l'écolâtre. L'affaire fut portée au tribunal d'Adrien IV, qui la décida en confirmant les religieux dans leur privilège d'enseigner et de permettre l'ouverture des écoles.

9. — Dès le XII^e siècle s'était formée, à Reims, l'association des étudiants pauvres, connue plus tard sous le nom de *Bons Enfants* ou *Pauvreté des Bons Enfants*. Jaloux d'avancer dans les lettres et les sciences, ces écoliers se réunissaient dans le dessein si louable de s'entr'aider de leurs deniers et de leurs lumières. C'était le grain de sénévé destiné à devenir un grand arbre au XVI^e siècle.

Le rôle de l'écolâtre n'eût pas été si important que nous le montrent les annales ecclésiastiques, s'il se fût borné à surveiller les écoles de la ville épiscopale. Ce dignitaire ne suffisait même pas dans certains diocèses; c'est ainsi qu'en 1147, Thibault, évêque de Senlis, lui associa un préchantre avec des revenus pour la subsistance de l'un et de l'autre. Or, de toute antiquité, d'après les lettres de Pierre de Frégny, l'écolâtre avait la direction des grandes écoles et le préchantre celle des petites¹. Dans toutes les grandes églises le chantre enseignait le chant. D. Marlot nous a conservé la liste de ceux

¹ P. B. — Gérusez. — Varin. — *Act. de la prov. de Reims*, t. II, fol. 228 et 602. — D. Marlot, t. I.

qui ont rempli cette charge depuis le ix^e siècle.

M. Beaurepaire a démontré par des textes contemporains, que dans ce siècle beaucoup de villages de Normandie, si petits qu'ils ne sont pas même communes aujourd'hui, possédaient chacun leur école ¹. L'esprit de l'Eglise agit partout de la même manière, et c'est avec confiance qu'on peut assurer que ce qui était pratiqué dans une province l'était également ailleurs. Les petits et les grands concourent avec un zèle égal à ce qu'on appelait alors la *guérison de l'indigence intellectuelle et de la misère morale*. Dans ces siècles de foi, c'était une œuvre pie que de consacrer ses forces, son temps et son patrimoine à l'enseignement gratuit, à la création d'écoles, à la fondation de bourses et à la dotation des professeurs et des écoliers pauvres. Au moral, c'était le même spectacle de dévouement que présentaient au physique les *Bâtisseurs d'églises*. Des maîtres suivis d'une foule de gens avides d'apprendre, de tout âge et de toute condition, parcouraient la France et donnaient des leçons sur les places publiques et en pleine campagne. A côté de ces écoles *ambulantes*, il s'en formait de *mutuelles*. En 1178 naquit, à Montpellier, l'ordre du Saint-Esprit, qui recueillait les enfants abandonnés. Deux statuts du règlement portent : « Quant à l'instruction de ces enfants, vous aurez soin de leur donner pour maîtres les plus doctes d'entre vous qui soient doux et qui les aiment. — Vous prendrez les plus savants d'entre eux pour avoir soin des au-

¹ *Hist. des établissements d'instruction dans le diocèse de Rouen.*

« tres, un pour cinq. Vous leur ferez réciter leurs
« leçons et vous verrez comment ils feront réciter
« les autres, et de cette façon tous profiteront. »
Avec une telle ardeur d'enseigner et des moyens si
multiples et si faciles d'apprendre, serait-il possible
qu'un peuple ne fût qu'une masse d'ignorants ?

Si nous ne citons que très-peu de textes de conciles des XII^e et XIII^e siècles concernant les écoles, c'est que les actes d'un très-grand nombre de ces assemblées sont perdus. Ce ne serait pas non plus avec plus de succès qu'on nous objecterait l'ignorance dont on prétend que les laïques et les seigneurs se faisaient gloire. Quelques faits ne suffisent pas pour généraliser une pareille accusation. De 1160 à 1180 la Champagne eut à sa tête un comte vraiment protecteur des lettres, le frère de notre archevêque Guillaume le *Magnifique* ; il s'appelait Henri II le *Libéral*. Il se délassait dans la lecture des classiques et des Pères de l'Eglise ; il fit transcrire un Valère Maxime, et il invoque, dans ses lettres, l'autorité d'auteurs païens. Au surplus, de ce que les actes des laïques ne portaient point de signatures, on ne peut inférer que ceux-ci ne pouvaient écrire. La coutume en vigueur était de les corroborer par l'apposition du sceau ; les ecclésiastiques seuls signaient les chartes *manu propria*¹.

10. Si nous en jugeons par le savoir d'Héloïse, l'instruction des femmes était loin d'être négligée ; ses lettres lui ont valu une place distinguée parmi les écrivains de l'époque. On exigeait alors que les

¹ *Revue des Quest. hist.*, 1^{re} livrais. 1875. — Le journal *le Monde*, année 1871-72, art. divers d'Arm. Ravelet.

religieuses apprissent le latin, et cet usage dura jusqu'au XIV^e siècle.

Les cinq prélats qui, durant ce siècle, occupèrent la chaire métropolitaine, se montrèrent les amis des lettres; Henri de France, par son zèle pour le maintien de la foi et de la discipline, mérita même d'être délégué par le Souverain-Pontife pour organiser les écoles de Paris.

Enfin, le soin des livres et de leur transcription était grand dans tous les monastères. Le moine Herbert, qui accompagnait Pierre, abbé de Clairvaux, dans la visite des maisons de l'Ordre, nous apprend qu'il emporta de la Val-Roi le *Livre des miracles de saint Bernard*, comme il avait déjà emprunté sept autres volumes à d'autres abbayes pour les copier¹.

Sur tous les points du royaume, proclamons-le bien haut, le peuple français gravissait vaillamment les sommets de tous les progrès chrétiens, auxquels nous arrivons. Oui, voici venir l'âge d'or du monde chrétien, cette période héroïque entre toutes, qui va déployer, dans toutes les branches de l'activité humaine, un génie dont aucune époque n'a encore surpassé la hardiesse et dont toutes les créations s'irradient du souffle même de la divinité qui les pénètre et les inspire.

¹ *Biogr. ardenn.*, art. Angecourt. — Géroze. — *France pontif.* — *Narratio Herberti*, opera s^ui Bernardi, t. IV, col. 370, éd. Migne. — Bandeville, ses *Œuvres*, art. *Bénédictins*.